

ces maritimes n'entretiennent des Matelots, & n'arment des Navires sur l'une & l'autre Mer, que pour lui aller chercher dans les Pays les plus éloignés, tout ce que les quatre parties du Monde ont de plus rare & de plus précieux, & en remplir ses boutiques & ses magasins.

Mais si Paris est redevable aux Provinces de tant de choses propres à faire fleurir son Commerce, il est certain que par une espèce de circulation qui s'y fait continuellement, non-seulement il leur en restitue une partie, embellie & enrichie par la main de ses plus habiles Ouvriers; mais encore qu'il leur envoie celles qui leur manquoient; cette grande Ville étant, pour ainsi dire, le magasin universel du Royaume, & comme un dépôt public où se fait l'échange des marchandises des Provinces, les unes contre les autres.

Pour entretenir un Commerce si étendu, il y a à Paris six Corps de Marchands; savoir, la Draperie, l'Épicerie, la Mercerie, la Pelleterie, la Bonneterie, & l'Orfèvrerie. On en a encore établi un septième, qui est la Communauté des Marchands de vin; mais les six autres Corps n'ont jamais voulu l'admettre parmi eux. On parle des différens Corps de Marchands à leurs propres Articles, où l'on peut avoir recours.

Outre ces Corps de Marchands, on compte encore jusqu'à 124 (à présent 120) Communautés des Arts & Métiers, établies comme eux, par Lettres Patentes des Rois; & 17 autres qui n'ont point de Lettres, n'ayant pas paru assez considérables pour les ériger en Corps de Jurande. On traite aussi de chacune de ces Communautés, dans ce Dictionnaire, à leur ordre alphabétique, de leurs Statuts, de leur Commerce, des matières qu'elles employent, & des outils, instrumens, & machines dont elles se servent. On peut voir au mot COMMUNAUTÉ, le Catalogue qu'on en a dressé.

C'est par les mains de ces sept Corps de Marchands, & des Maîtres qui composent les Communautés des Arts & Métiers, que passe tout le Commerce de Paris, tant pour la vente des marchandises de leur propre fabrique, que pour le débit de celles qui leur viennent de dehors, n'étant permis à aucun autre qu'à eux de tenir magasin & boutique ouverte.

Il y a néanmoins des exceptions à cette règle générale, & l'on n'y comprend pas ces célèbres Manufactures établies par l'autorité souveraine, & qui par l'excellence & l'utilité de leurs ouvrages, ont mérité d'être distinguées de l'ordre commun.

De ce nombre sont, l'Hôtel Royal des Gobelins, où la fabrique des tapisseries de haute & basse lisse, & la menuiserie de bois de placage, qu'on nomme Marquetterie, ont été poussées au plus haut point de perfection.

L'Hôtel de la Savonnerie, où se font ces riches tapis de laine & de soie, qui approchent si fort de la beauté des véritables Perses, par l'agréable mélange des couleurs qu'on y employe, & qui les surpassent de beaucoup par le goût & par la perfection du dessin.

La Manufacture des glaces, où l'on polit & met au teint les glaces de grand volume, qui se font à S. Gobin, Château dans la Forêt de la Fère en Champagne.

Celle de ces ingénieuses tapisseries, dont les fonds ne sont que de toile, & l'ouvrage de laine hachée. Enfin, la nouvelle Manufacture établie au fauxbourg S. Marcel, sur la petite rivière des Gobelins, par les Srs. Gluc & Jullienne, pour la fabrique des Draps, & leur teinture en écarlate.

On parle très au long de ces Manufactures privilégiées en plusieurs endroits de ce Dictionnaire. Voyez Gobelins, SAVONNERIE, GLACE.

On met aussi au nombre des Ouvriers Privilegiés, ceux à qui l'habileté & l'expérience dans leurs arts, ont fait mériter des logemens dans les Galeries du Louvre: & encore, mais dans un ordre bien inférieur, les Artisans qui travaillent dans des lieux prétendus privilégiés; tels que sont le Fauxbourg S. Antoine, le Temple, & quelques autres. Voyez PRIVILEGIÉS.

On fait à Paris de plusieurs fortes d'étoffes d'or, d'argent, de soie, & de laine mêlée avec la soie; entr'autres, des brocards, des damas, de petits velours, des moires lisses, des taffetas, des gazes unies & à fleurs, des ras de S. Maur, & des ferrandines, que depuis quelques années on a appelées Grifettes.

La Manufacture des draps & étoffes d'or & d'argent, qui avoit été établie au bourg de S. Maur, à deux lieues de Paris, par le Sr. Charlier Fabriquant de la Ville de Lyon, a long-tems fourni à la Cour, & aux Pays étrangers, tout ce qu'on peut faire de plus riche, & de meilleur goût en ce genre: mais les longues guerres de la France, & ensuite la mort de ce célèbre Manufacturier, ont fait entièrement tomber cette fabrique, qu'il n'y avoit que lui capable de conduire, & qui avoit été protégée par Mr. Colbert, & depuis par Mr. de Louvois, & soutenue par les grands fonds que le Roi Louis XIV. lui faisoit avancer.

C'est aussi au bourg de S. Maur, qu'ont été mises sur le métier, les premières de ces étoffes, que de son nom on a toujours appelées depuis Ras de S. Maur.

Les autres ouvrages qui se font à Paris, & dont le Commerce y est le plus considérable, & le plus en réputation, sont des rubans, dont ceux d'or & d'argent l'emportent sur toute autre rubanerie, Française, ou étrangère; & ceux de soie ne le cèdent point à la rubanerie d'Angleterre.

Des galons & des franges de même matière, qui sont seuls estimés dans les Provinces, & dans les Pays étrangers, pour la beauté de l'ouvrage & de l'or.

Des bas à l'aiguille, & au métier, dont les Ouvriers, sur-tout ceux du tricot, sont établis, pour la plupart, dans le Fauxbourg S. Marceau; & les autres au métier, répandus en différens quartiers.

Des chapeaux de castor & de laine, desquels on fait de grands envois au dehors, particulièrement de ces derniers pour les troupes des armées du Roi.

Des perruques, dont Paris fournit presque toutes les Cours de l'Europe, où cette coiffure est en usage, & dont il s'y en fait des envois pour les Pays les plus éloignés.

Enfin, toutes fortes de ces précieux & agréables ouvrages, qu'on appelle Bijouterie, où la richesse de la matière cède toujours à l'art de l'Ouvrier, & qu'on n'estime souvent, que parce qu'ils ont été travaillés à Paris.

Les couvertures de laine, qui se font aux Fauxbourgs S. Martin & S. Marceau; les cuirs, dont les tanneries sont aussi établies dans ce dernier Fauxbourg, sur la petite rivière des Gobelins; & les savons, dont il y a une Manufacture au Fauxbourg S. Germain, sont encore des marchandises qui entrent dans le Commerce qui se fait à Paris pour le dehors; n'étant pas possible d'entrer dans aucun détail de celui du dedans, qui est infini, pour ainsi dire, aussi-bien que le nombre d'acheteurs & de vendeurs, entre qui il se fait.

Pour le Commerce journalier & intérieur de Paris, il y a quantité de halles, de marchés, & de places publiques, dispersées dans toute la Ville, où les Marchands de la campagne viennent tous les mécredis & les samedis étaler & vendre leurs denrées & marchandises, particulièrement des blés fro-

mens,